



RAPPORT DE GESTION

2012





SOMMAIRE

- 02** Organes de gestion et de contrôle
- 04** Entreprise
 - 04 Fusion
 - 05 Actionnariat
- 06** Avant-propos du Président et du Directeur
- 08** Rapport d'activité
 - 08 Faits marquants
 - 10 Ressources humaines
 - 12 Technique: véhicules, infrastructure
- 14** Clients
 - 14 Fréquentation
 - 14 Comptage et INDONE
 - 14 Onde Verte
 - 15 Sécurité et qualité
 - 16 Information des voyageurs
 - 16 Communication
 - 17 Partenariats
- 18** Prestations
 - 18 Procédure de commande
 - 18 Horaire
 - 19 Courses spéciales
- 21** Rapport financier
 - 22 Résultat financier
 - 23 Compte de résultat
 - 24 Bilan
 - 26 Annexe
- 28** Proposition aux actionnaires
- 29** Rapport de l'organe de révision
- 30** Chiffres-clés
- 31** Plan du réseau

ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE



Conseil d'administration (de gauche à droite): Raphaël Comte, Olivier Arni, Robert Cramer, Stéphanie Fontugne, Laurent Kurth, Antoine Grandjean, Paul Blumenthal

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31.12.2012)

PRÉSIDENT

M. Robert Cramer, Avocat, Conseiller aux États genevois

VICE-PRÉSIDENT

M. Antoine Grandjean, Chargé de mission et Administrateur, représentant de l'Etat de Neuchâtel

MEMBRES

Mme Stéphanie Fontugne, Directrice financière de Gondrand Groupe

M. Olivier Arni, Conseiller communal, représentant de la Ville de Neuchâtel

M. Paul Blumenthal, Conseiller d'entreprises indépendant et administrateur de sociétés

M. Raphaël Comte, Conseiller aux Etats neuchâtelois, représentant et président de l'Association des communes neuchâteloises (ACN)

M. Laurent Kurth, Conseiller communal, représentant de la Ville de La Chaux-de-Fonds

DIRECTION (au 31.12.2012)

M. Pascal Vuilleumier, Directeur général

M. Jean-Michel von Kaenel, Directeur

M. Peter Moser, Directeur et Chef des services techniques

M. Cédric Aubry, Responsable finances, administration et ressources humaines

M. Jean-Pascal Droz, Responsable production

CONTRÔLE FIDUCIAIRE

PricewaterhouseCoopers S.A. – Neuchâtel



ORGANIGRAMME (au 31.12.2012)

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT
ROBERT CRAMER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
PASCAL VUILLEUMIER

FINANCES, ADMINISTRATION ET RH
CÉDRIC AUBRY

PRODUCTION
JEAN-PASCAL DROZ

DIRECTEUR
JEAN-MICHEL VON KAENEL

DIRECTEUR ET CHEF DES SERVICES TECHNIQUES
PETER MOSER



ENTREPRISE

CINQ ANNÉES DE TRAVAIL

- 2007** Acceptation de la motion Bonhôte au Grand Conseil
- 2008** Phase d'étude du projet de rapprochement entre les TN et les TRN
- 2010** Principe de fusion accepté par les Conseils d'administration des deux entreprises
- 2012** Signature du Pacte d'actionnaires et fusion juridique
- 2013** Intégration opérationnelle

FUSION

A la suite d'une motion déposée au Grand Conseil en février 2007, le Conseil d'Etat entamait les études relatives à un projet de fusion entre les Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN) et les Transports régionaux neuchâtelois (TRN). La signature du Pacte d'actionnaires par l'Etat de Neuchâtel, la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville de Neuchâtel et les communes du Littoral lançait, le 14 mars 2012, la création de la nouvelle société fusionnée. Au travers de ce pacte, les partenaires se sont engagés en faveur de sa capitalisation, avec investissement de CHF 700'000.- par la Ville de Neuchâtel et par les Communes du Littoral, ainsi que CHF 3 millions par l'Etat. Ils ont par ailleurs confirmé la garantie de l'emploi.

Le 27 juin 2012, les actionnaires des deux entreprises de transports publics cantonales ont approuvé, lors de leur Assemblée générale extraordinaire à Neuchâtel, le contrat de fusion par combinaison entre les TN et les TRN, donnant ainsi naissance à une nouvelle société: les Transports Publics Neuchâtelois S.A. La fusion des deux entreprises était basée sur les comptes établis au 31 décembre 2011 et est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012. Sa mise en œuvre a commencé par la désignation de M. Pascal Vuilleumier au poste de Directeur général, le 23 juillet 2012. Précédemment Chef du Service cantonal des transports et fort d'une expérience de 25 ans dans les transports publics, il est entré en fonction à transN le 22 octobre 2012, accompagné par les anciens directeurs respectifs jusqu'à fin mars 2013. En parallèle à la réalisation de la fusion opérationnelle pendant le deuxième semestre 2012, les activités des différents sites de l'entreprise se sont poursuivies, sous la gestion du Conseil d'administration et des responsables des anciennes compagnies.

400 collaborateurs au service des Neuchâtelois

30 millions de voyageurs transportés

36 lignes

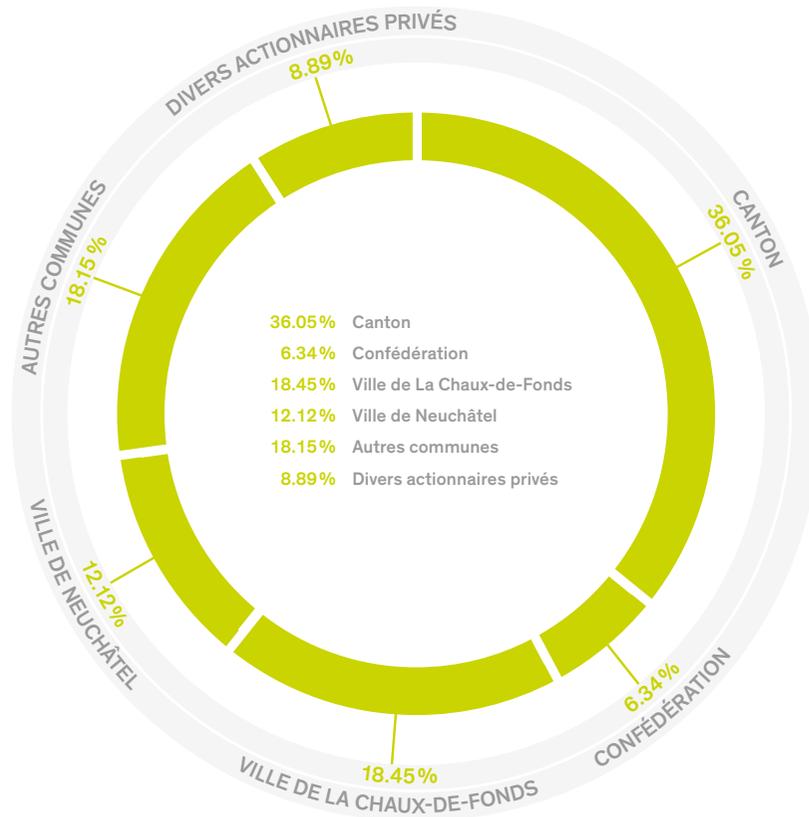
268 kilomètres de réseau

Les Transports Publics Neuchâtelois S.A. ont leur siège à La Chaux-de-Fonds, dans les locaux de l'ancienne entreprise TRN. Ils emploient quelque 400 collaborateurs, dont près de 270 conducteurs prenant leur service dans l'un des sept dépôts d'autobus ou de trolleybus ou dans l'un des quatre dépôts de trains. Les collaborateurs administratifs et commerciaux sont employés au siège et dans le bâtiment de l'Evole à Neuchâtel, ainsi que dans les points de vente de La Chaux-de-Fonds, du Locle, des Ponts-de-Martel, de Fleurier, de Cernier et de Neuchâtel. L'engagement de différents types de véhicules permet la desserte optimale d'un réseau de 268 kilomètres dans les cinq districts du Canton. TransN possède un parc de 157 véhicules: trains, trolleybus, autobus et funiculaires. Pour entretenir le parc de véhicules et les infrastructures, près d'une centaine de collaborateurs techniques mettent leurs compétences au service de la Compagnie et rendent possible le transport des voyageurs: mécaniciens, électriciens, mécatroniciens, peintres, carrossiers, monteurs, agents de dépôt.

ACTIONNARIAT

Les principaux actionnaires de transN sont la Confédération, l'Etat de Neuchâtel, les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi que des communes.

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise se monte à CHF 78.9 millions.





Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Cela a été pour moi un grand plaisir et honneur que d'accompagner la création de la nouvelle société des Transports Publics Neuchâtelois S.A., qui, il faut le relever, a réussi son première exercice, en maîtrisant parfaitement ses charges. Si, juridiquement, la fusion est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, sa phase opérationnelle a débuté en été, initiée par la nomination du Directeur général, Pascal Vuilleumier. En seulement six mois, de multiples réalisations sont à mettre à l'actif de transN. L'une des premières est sans conteste l'achèvement de l'assainissement de la caisse de pensions.

La mise en œuvre de la fusion s'est accélérée en automne, avec l'arrivée en fonction de Pascal Vuilleumier. Sa connaissance du fonctionnement administratif et politique du Canton, ainsi que ses capacités d'écoute, sont un atout majeur pour la collaboration avec les partenaires de l'entreprise. Avec son expertise et ses qualités de dirigeant, il a su initier un vaste chantier, à un rythme particulièrement soutenu. Il a pu compter sur l'expérience et la collaboration des Directeurs, Jean-Michel von Kaenel et Pierre Moser, avant leur départ en retraite. Je souhaite les remercier chaleureusement tous les trois pour leur engagement, ainsi que l'ensemble du personnel de transN. Je remercie, tout aussi chaleureusement, les membres du Conseil d'administration qui, amenant leur expertise et leur connaissance des institutions, ont participé avec enthousiasme à cette belle aventure que représente la création d'une nouvelle société: transN!

Robert Cramer
Le Président



Mesdames et Messieurs les actionnaires,

La fusion était un souhait de l'Etat et des communes. Elle s'avère également une opportunité unique de devenir plus performant. Les synergies mises en place grâce à la création de transN contribueront en effet à proposer des prestations de qualité au juste prix, dans le contexte prochain de concurrence obligatoire, décidée par les Chambres fédérales en 2012.

La mise au concours de nos lignes pourra cependant être évitée, si les objectifs fixés par les autorités sont atteints. Ainsi, les nouvelles contraintes légales sont pour nous une chance de progresser. La première année de transN s'est d'ailleurs terminée par la mise en exploitation d'une ligne reliant le Val-de-Travers aux Ponts-de-Martel, une nouvelle prestation illustrant notre volonté d'améliorer sans cesse notre service à la clientèle, que nous plaçons quotidiennement au centre de nos préoccupations. Nous sommes conscients que les attentes des Neuchâtelois sont importantes et nous relevons ce défi avec motivation, soutenus par près de 400 collaboratrices et collaborateurs, à la conduite, à la maintenance, à la vente et à l'administration, grâce auxquels près de 30 millions de voyageurs ont pu se déplacer en 2012. Je souhaite sincèrement remercier l'ensemble du personnel pour l'engagement intense dont il a fait preuve et j'exprime toute ma gratitude envers le Conseil d'administration, ainsi que nos partenaires, pour le soutien et la confiance qu'ils m'ont témoignés.

Pascal Vuilleumier
Le Directeur général



RAPPORT D'ACTIVITÉ

FAITS MARQUANTS

JANVIER

Deux courses matinales sont réintroduites sur la ligne 5b (Cortaillod – Areuse – Boudry Gare), en période scolaire. En correspondance avec la ligne 5 (Place Pury – Boudry), elles répondent aux besoins des écoliers fréquentant le collège secondaire de Cescole, à Colombier.

MARS

La signature du Pacte d'actionnaires par l'Etat de Neuchâtel, la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville de Neuchâtel et les communes du Littoral lance, le 14 mars 2012, la création de la nouvelle société fusionnée.

Le nouvel arrêt de Champ-Bougin de la ligne 5 (Littoral Place Pury – Boudry) est mis en service. Son déplacement permet de supprimer une traversée pour piétons non sécurisée. La nouvelle halte est aménagée avec un quai réhaussé et une rampe.

AVRIL

Les autobus de la ligne 10 (Sombaille – Plaisance – Gare CFF La Chaux-de-Fonds) empruntent un nouveau trajet, permettant de rejoindre la gare en 15 minutes depuis la Sombaille, sans changement. L'entreprise débute une série de courses routières pour le BLS, entre Neuchâtel et Marin. Des prestations de substitution sont commandées jusqu'à fin 2013 par BLS, qui assainit un tunnel ferroviaire et rénove la voie.

Le Conseil d'Etat adresse au Grand Conseil une demande de crédit de trois millions de francs afin d'augmenter la participation du Canton dans le capital de la nouvelle entreprise transN. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds accepte un rapport relatif à la fusion des deux entreprises de transport.

MAI

Le Conseil général de Neuchâtel se prononce favorablement sur le rapport concernant la fusion des TN et des TRN. Il accepte une participation financière de CHF 700'000.- pour la recapitalisation de la nouvelle entreprise. Lors de leurs réunions extraordinaires respectives, les Conseils d'administration des TN et des TRN approuvent le contrat de fusion. Le Conseil Fédéral renouvelle la concession liée au tronçon ferroviaire Travers-Fleurier-Buttes pour une durée de 25 ans. Il transfère la concession du tronçon Fleurier-Saint-Sulpice à l'association Vapeur Val-de-Travers (VVT).

JUIN

Des chutes d'arbres causées par une tempête interrompent la circulation du funiculaire de Chaumont du 21 juin à 18h30 jusqu'au lendemain à 9h.

Le Grand Conseil adopte, le 26 juin, un décret portant sur l'octroi d'un crédit de 3 millions de francs pour procéder à l'augmentation du capital de la nouvelle société de transport. Les entreprises TN et TRN tiennent leurs Assemblées générales ordinaires le 27 juin à Neuchâtel. Elles sont immédiatement suivies d'une Assemblée générale extraordinaire, lors de laquelle les actionnaires entérinent la fusion, donnant ainsi naissance aux Transports Publics Neuchâtelois S.A. Le Conseil d'administration de transN siège pour la première fois le 29 juin à La Chaux-de-Fonds.

JUILLET

Des courses supplémentaires sont proposées en fin de soirée du jeudi au samedi sur les lignes 5b (Areuse – Cortaillod) et B (Boudry – St-Aubin), afin d'améliorer la liaison entre Cortaillod et Bevaix. Ces nouvelles prestations sont financées par ces deux communes.

La voie du Littorail est rénovée entre Port-de-Serrières et Champ-Bougin pendant les trois premières semaines des vacances scolaires, du 9 au 26 juillet. La ligne 5 (Place Pury – Boudry) est desservie par autobus entre la Place Pury et Colombier. Le Littorail circule entre Boudry et Port-de-Serrières.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 juillet, nomme M. Pascal Vuilleumier Directeur général de transN, sélectionné parmi plus de 30 candidats.

AOÛT

Le nom et le logo transN, ainsi que les prototypes de nouveaux uniformes, sont présentés aux médias le 16 août à Cernier. L'horaire de la ligne 10 (Neuchâtel – Gare – Peseux – Bôle) est adapté dès le 20 août, afin d'optimiser les correspondances. Les départs de Bôle (Pierre-à-Sisier) sont avancés de 6 minutes, ceux de la gare de Neuchâtel de 3 minutes.

SEPTEMBRE

Un nouveau concept de desserte est mis sur pied pour la Fête des Vendanges. La semaine suivant la Fête, 80 employés du Littoral et 8 du Val-de-Ruz ont partagé dans les dépôts de l'Evole une agape, proposée pour les remercier de leur engagement durant le week-end.

OCTOBRE

Les nouveaux bus hybrides Solaris sont présentés à La Chaux-de-Fonds le 10 octobre. Sept véhicules ont été commandés par transN. Une conférence de presse, le 15 octobre, annonce une formation destinée aux conductrices et conducteurs, afin de les sensibiliser aux besoins des voyageurs avec handicap. M. Pascal Vuilleumier prend ses fonctions de Directeur général le 22 octobre.

NOVEMBRE

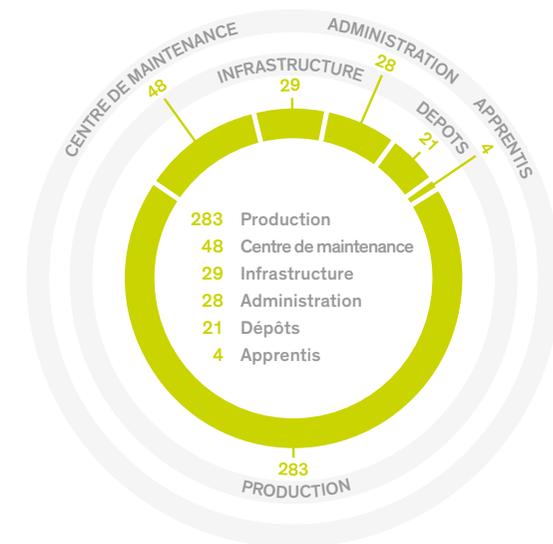
Pour son exercice de sauvetage annuel obligatoire au funiculaire de Chaumont, transN s'associe au Service d'intervention et de secours de Neuchâtel et au groupe d'intervention de la police cantonale. Un sauvetage périlleux et une prise d'assaut armée sont simulés. Pendant la durée de l'exercice de sauvetage, Chaumont est desservi par autobus.

DÉCEMBRE

La nouvelle ligne de bus reliant le Val-de-Travers aux Ponts-de-Martel est inaugurée le 5 décembre. Afin de la faire découvrir, des courses sont offertes le 12 décembre. Le Père Noël accueille les enfants dans la voiture-salon du train des Ponts-de-Martel. Le Centre sportif de Couvet s'associe à transN et distribue des entrées de piscine. Circulant entre Fleurier, Travers et Les Ponts-de-Martel trois fois par jour, du lundi au vendredi, la nouvelle ligne est à l'essai pendant trois ans. Elle permet de relier le Val-de-Travers à La Chaux-de-Fonds en 58 minutes, alors qu'il faut 1h20 en passant par Neuchâtel. L'horaire 2013 et les nouveaux tarifs ONDE VERTE entrent en vigueur le dimanche 9 décembre. Le prix des billets et abonnements ONDE VERTE augmente en moyenne de 5,36%. La hausse s'aligne sur l'adaptation des tarifs nationaux. Le nouveau site internet www.transn.ch est mis en ligne pour le changement d'horaire. La vigilance d'un de nos mécaniciens permet d'éviter une collision frontale entre 2 trains en gare de Couvet, le 10 décembre. La responsabilité de transN n'est pas en cause. Une portion de la ligne de contact sur le tronçon ferroviaire Fleurier – Buttes cède au passage du premier train, le 18 décembre. La desserte est assurée par bus pendant le temps de l'intervention de notre service, jusqu'au milieu de l'après-midi. Une voiture est projetée sur la voie du Littorail à la Place Pury, tôt le 27 décembre, avant la circulation des premiers trains. Les voyageurs sont transportés par autobus entre la Place Pury et l'Evole jusqu'à 8h00.



NOMBRE DE POSTES PAR SECTEUR (au 31.12.2012)



RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2012, l'effectif du personnel se montait à 399.4 postes équivalent plein temps (EPT), occupés à 8.5% par des femmes. A la fin de l'année précédente, l'effectif cumulé des deux anciennes entreprises s'élevait à 392.8 EPT. Dans la perspective de la fusion, des départs, notamment de cadres, n'avaient pas été immédiatement remplacés en 2011.

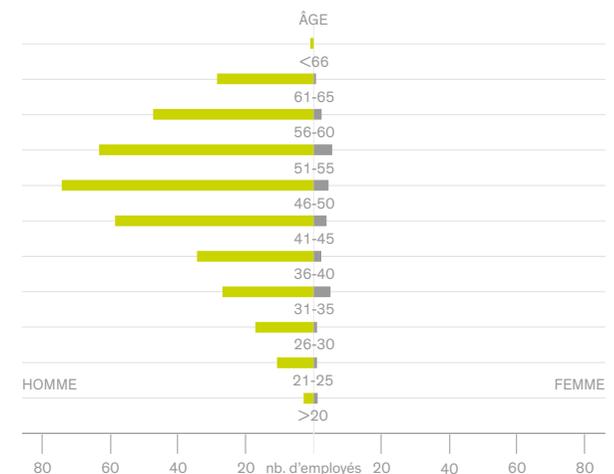
En 2012, l'entreprise a enregistré 33 départs. Le précédent Directeur des TN, Jean-Michel Germanier, a quitté ses fonctions fin mars pour prendre la tête du Service cantonal des routes et cours d'eau du Valais. Il a été remplacé, ad interim, par Peter Moser, chef des Services techniques. Le responsable du Service exploitation du Littoral, Jimmy Erard, a souhaité se réorienter professionnellement. Par ailleurs, 10 collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite.

Durant l'année, 19 nouveaux conducteurs, 2 adjoints de production, 2 agents de gare et 10 nouveaux collaborateurs techniques ont été recrutés. Cédric Aubry a rejoint l'entreprise en tant que Directeur Finances, Administration et Ressources humaines le 1^{er} février. Pascal Vuilleumier a pris ses fonctions de Directeur général le 22 octobre.

L'âge moyen des collaborateurs est de 46 ans (respectivement 41 ans pour les femmes, 47 pour les hommes) et leur ancienneté de 12.3 ans.

TransN se veut entreprise formatrice. Elle a formé quatre apprentis, trois dans les services techniques et un dans l'administration. Elle peut en outre compter sur les compétences d'anciens apprentis, employés dans les services techniques.

PYRAMIDE DES ÂGES 2012



UNIFORMES

De nouveaux uniformes pour le personnel de conduite et de vente ont été choisis et commandés. Les prototypes ont été présentés en août. Les pantalons, les jupes, les pullovers, les vestons et les parkas sont bleu marine, les polos et les chemises gris. Une touche de vert a été apportée aux polos, cravattes et foulards. Comme le confort et la qualité des pièces de base de l'uniforme ex-TRN apportaient entière satisfaction, celles-ci ont été conservées, permettant ainsi de limiter les dépenses.

SALAIRES

Les traitements ont été négociés avec les représentants du syndicat du personnel. Les adaptations individuelles et les dispositions contractuelles usuelles ont été accordées selon les règlements des anciennes entreprises. Lors de sa réunion du 6 décembre, le Conseil d'administration a décidé l'octroi d'une prime exceptionnelle à tous les collaborateurs, liée à la fusion.

FORMATION

La formation des mécaniciens de locomotives, des accompagnants de trains et des agents de dépôts ferroviaires est réglémentée par l'Ordonnance sur l'admission à la conduite de véhicules moteurs des chemins de fer (OCVM). 340 heures ont été dispensées à un nouveau mécanicien pour la voie normale. Les mécaniciens et accompagnants de trains ont suivi 468 heures de formation continue, comprenant également les examens périodiques. Dans le cadre de l'Ordonnance sur les activités déterminantes pour la sécurité dans le domaine ferroviaire (OASF), les chefs-circulation ont suivi 418 heures de cours, les protecteurs et agents de dépôts 304 heures. En outre, 46 heures de cours ont été suivies sur les installations de sécurité. Pour assurer la formation continue des conducteurs, exigée par l'Ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnels (OACP), l'ancienne entreprise TRN a créé en 2009 à Cernier un

Centre de formation professionnelle, certifié par l'ASA (Association suisse des services des automobiles). En 2012, ce centre a délivré 487 attestations de cours, dont 323 à des conducteurs transN. Il a été mandaté par d'autres entreprises et a accueilli 69 employés de Travys, 12 des Travaux publics de la Ville de Neuchâtel, 41 des Travaux publics de La Chaux-de-Fonds et 42 d'entreprises privées. En automne, l'entreprise a débuté une campagne de sensibilisation du personnel roulant aux diverses formes de handicaps physiques des clients, afin d'améliorer l'accueil qui leur est réservé.

CAISSE DE PENSIONS

La compagnie transN est affiliée depuis le 1^{er} juillet 2010 à la caisse de pensions Symova, qui regroupe quelque 60 entreprises, représentant 6'500 assurés actifs, 3'500 bénéficiaires de rentes et comptabilisant une fortune de plus de CHF 2 milliards. Les mesures d'assainissement prises depuis 2006 par les TN n'avaient pas encore permis d'atteindre un degré de couverture de 100%, alors qu'il était dépassé aux TRN. En mai 2012, le Conseil d'administration de l'ancienne entreprise du Littoral neuchâtelois a attribué une provision de CHF 1.5 million, constituée sur les comptes 2011, à l'assainissement de la caisse de pensions. Un deuxième versement de CHF 3.6 millions a été accordé après la fusion, afin de combler totalement le défaut de couverture. Ainsi, l'assainissement a pu être achevé et le taux de couverture pour la nouvelle entreprise transN a atteint 105% à fin 2012.

SORTIE DES JUBILAIRES ET RETRAITÉS DE L'ANNÉE

30 collaborateurs jubilaires ou faisant valoir leur droit à la retraite ont été conviés à une sortie récréative. 16 employés du Littoral se sont rendus en Gruyère, ont visité l'atelier et dépôt de Planchy-Bulle des TPF et ont partagé un repas à Moléson-Village. 14 jubilaires et nouveaux

retraités des montagnes et des vallées ont été accueillis chez le chocolatier Camille Bloch à Courtelary et ont été invités à la Brasserie de la Place à Saint-Imier.

NOËL

Pour la première fois, les collaborateurs de tous les sites transN ont été invités au cinéma à Neuchâtel. 260 collaborateurs, conjoints et enfants ont assisté à la projection du film «Les Cinq Légendes» le samedi 8 décembre. Cet événement a été organisé par les sections syndicales du SEV et la Direction. En outre, quelque 170 collaborateurs et retraités ont partagé un repas de Noël à Cernier, le vendredi 14 décembre à midi.



TECHNIQUE

VÉHICULES

Trains — Le parc ferroviaire n'a connu aucun mouvement. Les lignes en voie métrique (Place Pury – Boudry, La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel et Le Locle – Les Brenets) sont exploitées par 13 automotrices et 7 voitures-pilote. La compagnie possède 6 rames pour la voie normale du Val-de-Travers, dont 3 FLIRT et 3 NTN.

Bus — Le parc des véhicules routiers compte 138 unités à fin 2012: 14 minibus, 5 midibus, 45 autobus standard (dont 1 à gaz), 30 autobus articulés (dont 7 hybrides), 3 trolleybus standard et 41 trolleybus articulés.

7 bus hybrides Solaris Urbino 18 sont exploités à La Chaux-de-Fonds depuis octobre et desservent la ligne 4, accessoirement également les lignes 1 et 2. Ces véhicules articulés peuvent accueillir jusqu'à 142 passagers et utilisent un système de propulsion hybride. Equipés d'un moteur diesel de 6.7 litres, contre 12.0 litres pour un autobus articulé conventionnel, ils permettent de réaliser une économie de diesel de 20 à 30% et de diminuer les émissions de CO², ainsi que le bruit généré.

Funiculaires — TransN exploite 5 voitures de funiculaires: 1 sur la ligne La Coudre – Chaumont, 2 sur la ligne Ecluse – Plan et 2 au Fun'ambule. Les deux dernières appartiennent à la Ville de Neuchâtel.

INFRASTRUCTURE

Lignes aériennes — La ligne aérienne du trolleybus a été rénovée entre St-Blaise et Marin pendant les vacances de Pâques. Deux aiguilles ont été remplacées au Bas du Brel, à Hauterive. La cabine de la sous-station électrique de Peseux a été remplacée. La ligne aérienne du Littorail a été changée entre la Place Pury et l'Evole.

Voies ferroviaires — La voie du Littorail a été rénovée pendant les vacances scolaires d'été, entre Port-de-Serrières et Champ-Bougin, à Neuchâtel, empêchant toute circulation ferroviaire. Sur les lignes du Val-de-Travers, des Ponts-de-Martel et des Brenets, seuls des travaux d'entretien courant ont été menés, sans nécessiter de substitution par autobus en journée.

Funiculaires — Une législation fédérale régissant les installations à câbles impose des contrôles et entretiens périodiques stricts, impliquant des arrêts annuels ou même bisannuels pour nos funiculaires. Le funiculaire Ecluse – Plan a subi sa révision annuelle du 12 au 23 mars et le funiculaire La Coudre – Chaumont du 26 mars au 5 avril.

Le Fun'ambule a été conçu par la Ville de Neuchâtel, dont il est la propriété. Son exploitation est confiée à transN, par un contrat de bail courant jusqu'en 2018. Les installations ont été arrêtées pendant les vacances de Pâques et d'automne, pour leurs révisions semestrielles. En septembre, une fuite sur un vérin de compensation a interrompu la circulation du Fun'ambule pendant quatre jours. L'une des cabines ne pouvait plus parvenir dans la station inférieure.

L'Office fédéral des transports a mené en septembre un contrôle d'exploitation électrotechnique au Fun'ambule. Cet audit a porté sur les dispositifs électrotechniques, les prescriptions d'exploitation et la documentation de la maintenance. Aucune charge n'a été émise et les auditeurs ont relevé la diligence et le professionnalisme des chefs techniques.





CLIENTS

FRÉQUENTATION

29.82 millions de voyageurs ont été transportés par transN en 2012. Cette valeur se base sur les comptages automatiques et manuels, ainsi que les ventes réalisées. La fréquentation cumulée des deux anciennes compagnies s'élevait à 29.44 millions de voyageurs l'année précédente.

COMPTAGES ET INDONE

(Indicateurs de l'offre de transport du réseau neuchâtelois)

Les données récoltées par des dispositifs automatiques de comptage embarqués dans nos véhicules sont traitées par le Centre de compétence de CarPostal. La fréquentation détaillée de nos lignes peut ainsi être connue, permettant de procéder aux adaptations nécessaires des prestations et d'établir les offres. Le projet cantonal INDONE (Indicateurs de l'offre de transport du réseau neuchâtelois) est en phase de réalisation. Il a pour objectif de fournir les indicateurs-clé de performance et devra permettre d'analyser précisément le réseau, afin de répondre aux demandes statistiques du Canton.

ONDE VERTE

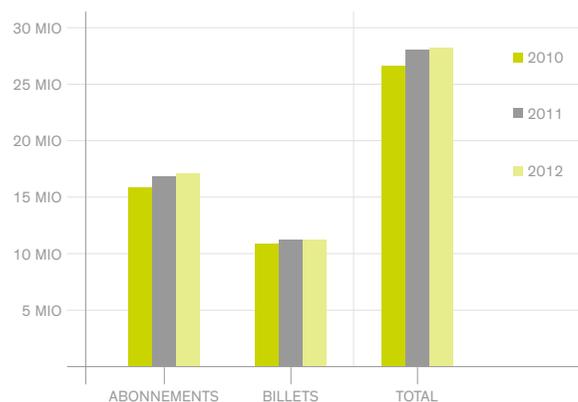
TransN est le principal partenaire de la communauté tarifaire neuchâteloise ONDE VERTE, à laquelle elle a délégué toute compétence tarifaire. Les CFF, BLS, CarPostal et les CJ en sont les autres associés. ONDE VERTE s'est alignée sur la décision de l'Union des transports publics d'augmenter les tarifs nationaux et a adapté ses prix en moyenne de 5.36% le 9 décembre 2012. ONDE VERTE n'avait pas répercuté l'augmentation tarifaire nationale de décembre 2011.

STATISTIQUES DES VENTES

Les recettes provenant des ventes globales se montrent stables par rapport à l'année précédente (+0.52%). Les ventes d'abonnements ont évolué de +1.46% et celles des billets de -0.90%.

Le groupe «Distribution» d'ONDE VERTE a poursuivi son implication dans le projet DaX, l'interface permettant l'échange des données entre le système de vente des CFF et ceux des entreprises d'ONDE VERTE. DaX a ainsi permis de proposer un assortiment limité de destinations en Suisse (service direct) à certains distributeurs de billets, au changement d'horaire de décembre 2012.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE TITRE DE TRANSPORT



CHF	Abonnements	Billets	Global
2010	16'059'423.-	10'775'897.-	26'835'320.-
2011	16'892'046.-	11'220'967.-	28'113'013.-
2012	17'139'186.-	11'203'143.-	28'342'329.-

Abonnements	Annuels	Mensuels	Hebdomadaires
2011	15'534	115'071	1'459
2012	15'496	117'071	1'456
variation	-0.25%	+1.75%	-0.45%

	Billets	Cartes multicourses	Cartes 24H
2011	2'644'648	215'478	137'176
2012	2'552'375	220'632	136'357
variation	-3.45%	+2.4%	-0.6%

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES COÛTS

Depuis l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire intégrale en 2009, une clé calculée sur les ventes de l'année 2008 a été utilisée pour répartir les recettes et les coûts entre les entreprises partenaires. Les travaux du groupe de travail «Répartition des recettes», notamment les enquêtes d'utilisation des titres de transport, permettront de déterminer une nouvelle clé en 2013. Par ailleurs, le groupe de contrôle des données de comptage a pour mission de vérifier et de valider annuellement les données de comptage des entreprises partenaires d'ONDE VERTE.

GESTION

Niklaus Martin, responsable financier à transN, a été désigné Président d'ONDE VERTE. Il représente la communauté tarifaire auprès des commanditaires et facilite la communication entre les groupes de travail. TransN assure la gestion administrative et financière d'ONDE VERTE, avec la collaboration d'un responsable opérationnel engagé à 60%. La convention et le contrat liant les partenaires et définissant les tâches de l'entreprise gérante ont été ratifiés en 2012.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ

ASSURANCES

TransN s'assure pour la responsabilité civile auprès de la VVST à Bâle, société d'assurances spécialisée pour le secteur du transport public. Le portefeuille d'assurances conclues par les anciennes entreprises sera revu en 2013. Le futur système comptable unique permettra d'établir des statistiques harmonisées, selon des indicateurs à créer, et de chiffrer précisément les coûts générés par les accidents.

CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT ET SURVEILLANCE DANS NOS VÉHICULES

La loi et l'ordonnance sur les organes de sécurité dans les transports publics (LOST et OOST) imposent aux entreprises de mettre en place une police de type ferroviaire ou de conclure un partenariat avec des sociétés spécialisées et agréées. Pour des missions de contrôle de titres de transport et de surveillance, transN mandate ainsi deux sociétés. Elle occupe par ailleurs 5 accompagnants ferroviaires. Avec l'autorisation de l'Office fédéral des transports (OFT) et la collaboration des autorités judiciaires cantonales, transN a établi une procédure permettant de facturer un montant forfaitaire de CHF 250.- aux voyageurs en fraude refusant de décliner leur identité, obligeant la police à se déplacer pour un contrôle d'identité. Une lacune dans la nouvelle Loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV) a été corrigée en fin d'année, donnant toutes les bases légales pour mettre à l'amende un voyageur sans titre de transport.



INFORMATION DES VOYAGEURS

PUBLICATIONS HORAIRES ET TARIFS

Le cahier horaire des Montagnes, ainsi que les fiches horaires et le Guide pratique du Littoral ont été réactualisés pour l'horaire 2012, entré en vigueur le 11 décembre 2011. Pour la première fois, tous les horaires de transN pour l'année 2013 ont été intégrés dans le cahier cantonal distribué en tout-ménage en décembre 2012. Le groupe de communication ONDE VERTE a édité un nouveau mini-guide ONDE VERTE en décembre 2012, synthétisant les principales informations tarifaires.

ÊTRE ET RESTER MOBILE

TransN a participé à deux cours «Être et rester mobile» en juin et septembre à Neuchâtel. Organisées par le Büro für Mobilität et destinées aux voyageurs seniors, ces formations gratuites ont été données en collaboration avec la Ville de Neuchâtel, la Police neuchâteloise et les CFF. Elles ont été suivies à chaque fois par une vingtaine de retraités. Les prestations de transN et l'assortiment d'ONDE VERTE y ont été présentés. Des démonstrations dans un autobus et à des distributeurs de billets ont par ailleurs été proposées.

ABÉCÉDAIRE DES TRANSPORTS PUBLICS

Des classes d'orientation de 8^{ème} Harmos situées sur le réseau transN reçoivent, depuis 2004, la visite de collaborateurs transN, dans le cadre de l'Abécédaire des transports publics. Cette action de sensibilisation a pour objectif d'encourager les écoliers à un comportement respectueux et courtois dans les transports publics. 140 élèves du Locle ont par ailleurs été accueillis au dépôt de La Chaux-de-Fonds.

COMMUNICATION

IDENTITÉ VISUELLE ET LOGO

L'identité visuelle et le logo de l'entreprise ont été dévoilés le 16 août. Le nouveau logo, vert, est complété par un cercle. Pour le faire connaître, il a fait l'objet d'un spot publicitaire diffusé pendant 20 jours sur la télévision régionale.

COMMUNICATION INTERNE

Les lettres d'information internes des anciennes entreprises ont paru jusqu'à la fin de l'été. Une nouvelle publication interne, transN Infos, a été éditée pour la première fois en octobre. Distribuée avec les fiches de salaire, elle propose un carnet du personnel et relaie l'actualité de l'entreprise auprès des collaborateurs.

TOUT-MÉNAGE

Un dépliant tout-ménage a été édité en septembre afin de présenter les prestations proposées à l'occasion de la Fête des Vendanges. Il a été tiré à 58'000 exemplaires et distribué dans les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Ruz.

SITE INTERNET

Le site internet www.transn.ch a été mis en ligne le 9 décembre. Il propose tous les horaires de l'entreprise et indique les prochains départs des différentes lignes. Son accessibilité est garantie pour les internautes malvoyants. Son graphisme correspond à la nouvelle identité visuelle de transN. La promotion du site a été faite par affichage aux points de vente et sur les véhicules, ainsi que par un parrainage de la rubrique météo sur la radio neuchâteloise. 17'377 visites ont été enregistrées sur www.transn.ch entre le jour de son lancement et le 31 décembre 2012.

PASSEPORT VACANCES

Les dépôts de Cernier et de Fleurier ont accueilli une vingtaine d'enfants pendant deux jours lors des vacances scolaires d'été. Les passeports vacances, dont 623 exemplaires ont trouvé preneurs en 2012, offraient par ailleurs des courses au funiculaire de Chaumont.

PARTENARIATS

Des partenariats ont été reconduits avec le festival Festi'Neuch et le Neuchâtel International Fantastic Film Festival (NIFFF), mettant à disposition, pour leur promotion, des surfaces publicitaires sur des véhicules et des espaces d'affichage. En contre-partie, les anciennes compagnies TN et TRN ont bénéficié d'une présence dans les imprimés et sur les sites internet de ces manifestations grand public. Des accords se sont également poursuivis avec les clubs sportifs HCC, Xamax 1912, Neuchâtel Université Club Volleyball et Union Basket. TransN a par ailleurs soutenu la semaine consacrée au développement durable au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN).





PRESTATIONS

PROCÉDURE DE COMMANDE DES PRESTATIONS

Les entreprises concessionnaires de transport ont un rôle consultatif auprès des Conférences régionales des transports (CRT), constituées de représentants des communes et de l'Etat. Les prestations sont fixées par les commanditaires, à savoir Confédération et Canton, sous la conduite du Service cantonal des transports. Les entreprises sont indemnisées pour les coûts des prestations commandées qui ne sont pas couverts par les recettes.

HORAIRE

L'horaire 2012 est entré en vigueur le 11 décembre 2011.

RÉSEAU URBAIN DE LA CHAUX-DE-FONDS

L'offre de la ligne 11 (Cerisier) a été étoffée aux heures de pointe en fin de journée, entre 16h et 18h. La cadence est passée aux 15 minutes au lieu de 20 minutes. La ligne 10 (Sombaille) a bénéficié d'une amélioration de sa cadence, désormais toute la journée aux 15 minutes. Son parcours a été modifié en avril, afin de permettre de rejoindre la gare de La Chaux-de-Fonds en 15 minutes, sans changement.

RÉSEAU URBAIN DU LOCLE

Du lundi au vendredi, le réseau du Locle est passé à une cadence aux 20 minutes, avec une desserte supplémentaire du quartier du Centenaire. La cadence aux 20 minutes est co-financée par le Canton et la Ville du Locle, pour une période probatoire de trois ans.

RÉSEAU DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS

Les lignes 5b (Cortailod – Areuse) et B (St-Aubin – Boudry) ont été prolongées jusqu'à la gare CFF de Boudry, afin de desservir la rive gauche de l'Areuse et le plateau de la gare. Ces prolongements sont à l'essai pendant une période probatoire de trois ans, pendant

laquelle le manque à gagner est couvert pour moitié par l'Etat et pour moitié par les communes de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL). Le Service cantonal des transports a commandé en janvier la réintroduction des courses de 6h51, 7h04, 7h51 et 8h04 entre Cortailod et Areuse, du lundi au vendredi, en périodes scolaires. Dès juillet, des prestations supplémentaires ont été ajoutées entre Cortailod et Bevaix en soirée, du jeudi au samedi, entièrement financées par les deux communes. L'horaire de la ligne 10 (Neuchâtel-Gare – Peseux – Bôle) a été corrigé à la rentrée d'août, afin d'optimiser les correspondances en gare de Neuchâtel. Les départs de Bôle ont été avancés de 6 minutes et ceux de Neuchâtel retardés de 3 minutes. Au funiculaire de Chaumont, les courses de 23h00 et 23h30 (sur réservation) les vendredis et samedis soirs ont été supprimées, en raison de leur faible fréquentation.

RÉSEAUX RÉGIONAUX DU VAL-DE-RUZ ET DU VAL-DE-TRAVERS

Seules des modifications mineures ont été apportées aux horaires des vallées. L'ancienne entreprise TRN a cédé, par un acte notarié le 17 janvier, la ligne Fleurier – Saint-Sulpice à VVT. Une nouvelle ligne de bus reliant Fleurier aux Ponts-de-Martel a été inaugurée le 5 décembre. Elle est inscrite à l'horaire 2013, à l'essai pour une période probatoire de 3 ans.

NAVETTES NOCTURNES

L'entreprise effectue des prestations nocturnes les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche pour le Noctabus, au départ de Neuchâtel pour le Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, et pour le NoctamRUN, une ligne de bus nocturnes desservant les trois villes. La ligne du Noctabus sur le Littoral Est a été prolongée fin décembre jusqu'à La Neuveville, afin de permettre la correspondance avec le Moonliner venant de Bienne.

COURSES SPÉCIALES

NUIT DES MUSÉES

Pour la 6^{ème} année, une navette a été proposée à Neuchâtel à l'occasion de la Nuit des Musées, le 19 mai, desservant cinq musées de la Ville et le Laténium, entre 19h et minuit. 213 voyageurs ont été transportés, contre 172 en 2011.

FESTI'NEUCH

Le festival a commandé des navettes «Oiseaux de Nuit» les 31 mai, 1^{er} et 2 juin. Des retours ont été proposés à destination du Littoral (jusqu'à Vaumarcus à l'Ouest, La Neuveville à l'Est), pour le Val-de-Ruz, pour le Val-de-Travers et pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

PROMOS DU LOCLE

Pour la première fois, les 6 et 7 juillet, un train spécial a été commandé au départ du Locle les deux nuits des Promos à 4h pour La Chaux-de-Fonds, Les Hauts-Geneveys, Chambrelieu, Neuchâtel, puis Neuchâtel – Fleurier (desservant tous les arrêts), en louant les sillons aux CFF. Les courses spéciales par autobus ont été reconduites entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'entre Le Locle et le Val-de-Ruz.

FÊTE DES VENDANGES

Un nouveau concept d'exploitation a été mis en place dès la veille de la Fête des Vendanges, en raison des difficultés de circulation au centre ville de Neuchâtel. Le badge de soutien à la Fête était à nouveau reconnu comme titre de transport à bord des courses à l'horaire et des prestations supplémentaires, sur le réseau transN du Littoral et du Val-de-Ruz, à bord des navettes nocturnes pour Montmollin, Montézillon, Rochefort, Chambrelieu et Bôle, ainsi que pour l'Entre-deux-Lacs, Enges et Lignièrès. Le 2 octobre, 88 collaborateurs ont partagé la



traditionnelle agape qui suit la Fête des Vendanges dans les dépôts de l'Evole, à Neuchâtel. A cette occasion, M. Pierre Moser, Directeur ad interim, a pu remercier les personnes présentes de leur collaboration et accueillir, pour la première fois, 8 conducteurs du Val-de-Ruz.

Des courses spéciales ont également été commandées pour la Street Hockey Cup, ParaBôle et la Fête nationale à Colombier.

PRESTATIONS POUR LE BLS

TransN effectue des prestations pour le BLS entre Neuchâtel et Marin, pendant l'assainissement du tunnel ferroviaire de Champréveyres et des travaux de voie. Des courses de substitution ont été commandées en avril, au début de l'été, puis en automne. Les prestations continueront en 2013.





**RAPPORT
FINANCIER**

RÉSULTAT FINANCIER

L'année 2012, premier exercice comptable de transN, se clôture sur une note jugée plutôt excellente, avec un bénéfice net de CHF 654'867.-. La caisse de pensions a été totalement assainie grâce à un paiement d'un montant de CHF 5'100'000.- effectué au mois de juin. Le taux de couverture, au 31.12.2012, se situe à 105%. L'exercice comptable a nécessité une consolidation des comptes des anciennes sociétés, ainsi que le choix d'un nouvel ERP, qui devrait être opérationnel d'ici au 1^{er} janvier 2014. Un travail gigantesque de consolidation de l'ensemble des documents financiers et administratifs est en cours.

Les charges pour le personnel ont été parfaitement maîtrisées et ce, malgré des conditions particulièrement difficiles en 2012, liées à la fusion des deux anciennes sociétés. La création de la nouvelle société a engendré des coûts extraordinaires. Ainsi, transN a procédé à l'uniformisation de son identité visuelle. Ses coûts se montent à près de CHF 1.4 million, notamment pour l'acquisition et la pose de nouveaux poteaux pour l'affichage des horaires, les «potelets d'arrêts», pour quelque CHF 560'000.-. Le solde des dépenses liées à la fusion concerne essentiellement l'achat de nouveaux uniformes, la production et la pose d'autocollants de la nouvelle identité visuelle, ainsi que les travaux de peinture de nos véhicules.

La vente d'ancien matériel roulant a amélioré le résultat 2012 de CHF 730'000.-. Celle de 4 trolleybus a rapporté à elle seule CHF 535'136.-, le reste des produits de vente de matériel étant le bénéfice tiré de 6 autres véhicules usagés.

Le poste des amortissements est supérieur au budget, principalement en raison d'une réévaluation d'un actif, le terrain de Marin où se situe un de nos dépôts. Le montant de l'impairment est de CHF 1'585'000.-. Par ailleurs, transN a pu rembourser un emprunt de CHF 4 millions sur son premier exercice comptable.

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES

EN CHF	2012
CHARGES POUR LE PERSONNEL	41'357'791.42
Traitements et salaires	31'656'538.25
Allocations et indemnités	2'020'335.10
Uniformes	157'434.27
Assurances du personnel	6'995'004.85
Prestations complémentaires pour les assurances du personnel	1'112'971.00
Prestations des assurances du personnel	-584'492.05
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	38'105'239.29
Dépenses générales	3'498'244.41
Publicité et marketing	479'983.96
Assurances et dédommagements	838'805.16
Prestations de services par tiers	2'250'011.61
Fermages et loyers	623'319.60
Energie et matières de consommation	5'155'160.47
Matériel et prestations pour l'entretien	5'287'656.50
Frais ne pouvant pas être portés à l'actif	282'718.90
Amortissements et corrections de valeur	17'601'877.05
<i>Amortissement domaine infrastructure</i>	<i>1'360'818.00</i>
<i>Amortissement domaine trafic voyageurs</i>	<i>14'792'113.00</i>
<i>Amortissement sur leasings financiers</i>	<i>1'165'542.70</i>
<i>Corrections de valeur</i>	<i>283'403.35</i>
Frais de capitaux	2'087'461.63
TOTAL DES CHARGES	79'463'030.71

PRODUITS

EN CHF	2012
PRODUITS DES TRANSPORTS VOYAGEURS TRV / TU	21'074'371.81
RECETTES ANNEXES	6'964'244.35
INDEMNISATION POUR L'INFRASTRUCTURE (ART. 49 LCDF)	3'730'330.00
Confédération	1'841'560.00
Canton de Neuchâtel	1'888'770.00
INDEMNISATION POUR LE TRAFIC REGIONAL (ART. 28 AL. 1 LTV)	17'572'421.00
Confédération	8'961'934.88
Canton de Neuchâtel	8'610'486.12
Communes	0.00
INDEMNISATION POUR LE TRAFIC REGIONAL (ART. 28 AL. 4 LTV)	435'113.00
Confédération	0.00
Canton de Neuchâtel	394'053.00
Communes	41'060.00
INDEMNISATION POUR LE TRAFIC URBAIN	29'910'615.00
Canton de Neuchâtel	28'497'097.00
Communes	1'413'518.00
TOTAL DES PRODUITS	79'687'095.16
TOTAL DES CHARGES	79'463'030.71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	224'064.45
ACTIVITÉS ANNEXES	
Produits des activités annexes	1'873'639.95
Charges des activités annexes	-227'210.40
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ANNEXES	1'646'429.55
EXTRAORDINAIRE	
Charges extraordinaires	-1'215'627.33
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-1'215'627.33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	654'866.67

BILAN / ACTIF

EN CHF

2012

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (10-12)	135'513'897.28
IMMOBILISATIONS	334'678'539.70
Infrastructure	42'215'136.00
Trafic voyageurs TRV / TU	268'289'911.25
Leasing	23'310'854.00
Immeubles et biens-fonds	862'638.45
AMORTISSEMENTS	-202'646'168.72
Infrastructure	-27'877'716.00
Trafic voyageurs TRV / TU	-172'175'859.23
Leasing	-2'326'593.49
Immeubles et biens-fonds	-266'000.00
OBJETS INACHEVÉS	3'481'526.30
Financement par art. 56 LCdF infrastructure	2'913'231.15
Financement propre	568'295.15
AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS (13-14)	3'781'014.00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	381'014.00
Participations	10'000.00
Titres non cotés	264.00
Prêts à long terme	370'750.00
ACTIONS PROPRES	3'400'000.00

EN CHF

2012

ACTIFS CIRCULANTS (15-19)	29'211'519.95
TRÉSORERIE	20'434'690.53
Caisses	113'828.82
Stations (guichets, distributeurs et sacs agents)	896'061.05
Chèques postaux	203'146.77
Banques	6'841'087.35
Comptes spéciaux infrastructure	9'122'599.88
Comptes spéciaux CFF	3'257'966.66
TITRES COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME	534'322.00
CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES	1'889'112.90
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	801'305.74
Créances fiscales	323'861.31
Créances envers les institutions d'assurances sociales	103'584.45
Créances envers le personnel	18'568.65
Cartes de crédits, chèques et bons	145'438.65
Autres débiteurs	142'798.55
Travaux à refacturer	16'512.28
Attente et transit	50'541.85
STOCKS	2'332'918.23
Stocks consommation	334'128.83
Stocks pièces de réserve	1'998'789.40
ACTIFS DE RÉGULARISATION	3'219'170.55
TOTAL	168'506'431.23

BILAN / PASSIF

EN CHF

2012

CAPITAUX PROPRES (20-23)	23'153'190.54
CAPITAL SOCIAL	11'828'030.00
RÉSERVES LÉGALES ISSUES DU CAPITAL	1'074'767.79
RÉSERVES POUR ACTIONS PROPRES	3'400'000.00
RÉSERVES LÉGALES ISSUES DU BÉNÉFICE	3'294'896.49
Résultat reporté infrastructure (art. 67 LCdF)	427'678.00
Résultat reporté lignes régionales (art. 36 LTV)	2'146'642.69
Résultat reporté lignes urbaines	719'404.30
Résultat reporté activités annexes	1'171.50
RÉSERVES FACULTATIVES ISSUES DU BÉNÉFICE	2'900'629.59
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	654'866.67

EN CHF

2012

CAPITAUX ETRANGERS (24-29)	145'353'240.69
CAPITAUX ETRANGERS À LONG TERME	123'871'092.12
DETTES À LONG TERME	118'683'960.37
Contributions aux investissements	58'825'002.00
des pouvoirs publics (art. 56 LCdF)	
Emprunts pouvoirs publics	377'000.00
Emprunts bancaires et autres	37'850'500.00
Engagements découlant de leasing	21'631'458.37
PROVISIONS	5'187'131.75
CAPITAUX ETRANGERS À COURT TERME	21'482'148.57
DETTES RÉSULTANT DE L'ACHAT DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES	4'059'923.54
AUTRES DETTES À COURT TERME	575'036.58
Dettes fiscales	258'519.44
Dettes envers les institutions d'assurances sociales	45'673.70
Bons cadeaux	22'038.00
Autres créanciers	248'805.44
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	10'692'000.00
PASSIFS DE RÉGULARISATION	6'155'188.45
TOTAL	168'506'431.23

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2012

EN CHF

1. Indications selon art. 663b CO

1.1 Assurances incendie

Valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles	284'062'591.00
<i>Immeubles</i>	103'281'291.00
<i>Véhicules (y.c. assurance chose)</i>	151'781'300.00
<i>Machines et installations (y.c. assurance chose)</i>	29'000'000.00
Valeurs d'assurance Casco	106'340'000.00
<i>Train régional</i>	71'300'000.00
<i>Trolleybus</i>	23'380'000.00
<i>Autobus</i>	5'160'000.00
<i>Funiculaires Ecluse-Plan et La Coudre-Chaumont</i>	6'500'000.00
Couverture d'assurance RC	
<i>Infrastructure</i>	50'000'000.00
<i>Train régional</i>	50'000'000.00
<i>Trolleybus</i>	20'000'000.00
<i>Autobus</i>	100'000'000.00
<i>Funiculaires</i>	20'000'000.00

1.2 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelles **218'101.15**

1.3 Acquisition ou aliénation d'actions propres

Selon l'art. 5.4 du rapport de fusion et dans le but d'ajuster les participations au capital-actions avec les droits de vote, un montant de CHF 3,4 millions représenté par des actions de la Ville de La Chaux-de-Fonds est racheté en date du 27 juin 2012, date de la fusion, par la société (actions propres) et transformé dans le bilan d'entrée de la société fusionnée en prêt de la Ville de La Chaux-de-Fonds sans intérêt en faveur de la nouvelle société. La valeur nominale après fusion dans la nouvelle société est de CHF 647'390.- représentant 5.473% du capital action.

1.4 Analyse des risques

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de connaître les risques de la société et de décider des mesures à prendre et d'en assurer leur mise en place. La Direction a procédé à une évaluation des risques stratégiques et opérationnels conformément à l'art. 663 al. 12 CO.

2. Autres indications

2.1 Compte d'investissement pour le secteur Infrastructure

	Inachevés 31.12.2011	Prest. tiers 2012	Prest. internes 2012	Non activés 2012	Activations 2012	Inachevés 31.12.2012
Acquisition de terrains et de droits (TN)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Infrastructure et superstructure (TN)	158'566.38	453'059.23	92'900.00	-22'858.01	-258'000.00	423'667.60
Installations pour la traction électrique (TN)	0.00	192'000.00	0.00	0.00	-192'000.00	0.00
Installations de télécom. et sécurité (TN)	10'915.50	350'582.90	5'800.00	-429.00	-67'000.00	299'869.40
Divers (TRN)	1'083'048.55	1'123'468.15	0.00	-190'117.55	0.00	2'016'399.15
Infrastructure et superstructure (TRN)	25'430.55	7'666.65	0.00	-33'097.20	0.00	0.00
Bâtiments (TRN)	0.00	11'266.75	0.00	-11'266.75	0.00	0.00
Installations de télécom. et sécurité (TRN)	61'895.00	321'781.40	53'866.00	-1'247.40	-263'000.00	173'295.00
	1'339'855.98	2'459'825.08	152'566.00	-259'015.91	-780'000.00	2'913'231.15

2.2 Autres indications

La raison sociale de la nouvelle société «Transports Publics Neuchâtelois S.A.» est née le 27 juin 2012 d'une fusion par combinaison avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 de la société «Compagnie des Transports en Commun de Neuchâtel et environs S.A., Transports publics du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel (TN)» et de la société «TRN S.A., Transports régionaux neuchâtelois, La Chaux-de-Fonds (TRN)». Dès lors, les comptes annuels de 2012 ne comprennent pas de comparaison avec l'exercice précédent.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Conseil d'administration propose de virer le résultat aux comptes de résultats reportés concernés.

Infrastructure (art. 67 LCdF)	146'555.00
Trafic régional voyageurs (art. 36 LTV)	638'528.00
Trafic urbain	-130'216.33
Trafic d'excursion	0.00
	654'866.67



PROPOSITION AUX ACTIONNAIRES

Nous proposons à Mesdames et Messieurs les actionnaires l'adoption des trois résolutions suivantes:

-
1. L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2012.
 2. Elle approuve la gestion et donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction.
 3. L'excédent des produits du compte de résultat de CHF 654'866.67 est viré au bilan conformément aux articles 67 LCdF et 36 LTV.
-

La Chaux-de-Fonds, le 14 mai 2013
Transports Publics Neuchâtelois S.A.

Robert Cramer
Le Président

Pascal Vuilleumier
Le Directeur général

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Transports Publics Neuchâtelois SA
La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 23 à 27 de Transports Publics Neuchâtelois SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Les comptes annuels 2012 ont été approuvés par l'Office Fédéral des Transports le 21 mai 2013.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Claude Burgdorfer

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Samuel Jaccard

Neuchâtel, le 21 mai 2013

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

PricewaterhouseCoopers SA, place Pury 13, Case postale, 2001 Neuchâtel 1
Téléphone: +41 58 792 67 00, Téléfax: +41 58 792 67 10, www.pwc.ch

CHIFFRES-CLÉS AU 31.12.2012

CHIFFRES-CLÉS (AU 31.12.2012)

KILOMÈTRES DE RÉSEAU	268
----------------------	-----

VOYAGEURS TRANSPORTÉS/AN en service de ligne	29'819'955
---	------------

NOMBRES DE LIGNES	35
-------------------	----

PARC DE VÉHICULES

Matériel ferroviaire	23
Trolleybus	44
Autobus	94
Funiculaires	5

TOTAL	166
--------------	------------

EFFECTIF DU PERSONNEL (AU 31.12.2012, EPT)	399.4
--	-------

FINANCES

Charges

Personnel	41'357'791
Autres charges	38'105'239

TOTAL CHARGES	79'463'030
----------------------	-------------------

Produits

Produits des transports voyageurs	21'074'372
Autres produits	6'964'244
Indemnités	51'648'479

TOTAL PRODUITS	79'687'095
-----------------------	-------------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	224'065
--------------------------------	----------------

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS ANNEXES ET EXTRAORDINAIRES

	430'802
--	---------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	654'867
-------------------------------	----------------

PLAN DU RÉSEAU



IMPRESSUM

TRANSPORTS PUBLICS NEUCHÂTELOIS SA

Allée des Défricheurs 3

CP 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds

Tél. 032 924 24 24, Fax 032 924 24 09

info@transn.ch

www.transn.ch

CONCEPTION & RÉALISATION

Inox Communication SA

PHOTOS

Transports Publics Neuchâtelois, Guillaume Perret

transN notre force, votre réseau

Rapport de gestion 2012

Organes de gestion et de contrôle
Entreprise
Avant-propos du Président et du Directeur
Rapport d'activité
Clients
Prestations
Rapport financier
Proposition aux actionnaires
Rapport de l'organe de révision
Chiffres-clés
Plan du réseau

Transports Publics Neuchâtelois SA

Allée des Défricheurs 3
CP 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 924 24 24, Fax 032 924 24 09
info@transn.ch
www.transn.ch

